

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2015**

Présents : M. Raoul FLOREZ, président  
Mme Anne JAGGI - M. Gérard FONTAINE, adjoint  
Mmes Magali BARTHASSAT - Marie-Agnès DOUGOUD - Céline FONTAINE  
Joséphine RODRIGUEZ  
MM. Alexandre DUNAND - Jordane FONTAINE - Lory GENOUD  
René GREPT - Nicolas HAFNER - Didier JACCARD – Martin STAUB

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

M. le président ouvre la séance à 18 h. 40 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015 du Conseil municipal.
2. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC).
3. Proposition relative à la délégation de compétences à M. le Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.
4. Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter - exercice 2016.
5. Communications de l'exécutif.

**1.- Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

**2.- Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux**

Conformément à l'article 60 lettre C de la loi sur l'administration des communes, les Conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de

subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

La décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 26 septembre 2015 soumise au droit de veto des Conseils municipaux jusqu'au 23 novembre 2015 est la suivante :

- Décision relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG.

**3.- Proposition relative à la délégation de compétences à M. le Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes**

Avant de voter la délibération, M. Didier Jaccard demande si le Conseil peut révoquer, au cours de la législature, la délégation de compétences. Il lui est répondu favorablement.

La délibération suivante est prise :

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par M. le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents

1. De charger M. le Maire de passer les actes authentiques, concernant
  - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;

- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

#### **4.- Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter - exercice 2016**

M. le président indique que les rubriques budgétaires ne seront pas discutées rubriques par rubriques, mais que les chiffres seront donnés uniquement par classification fonctionnelle selon le catalogue détaillé par tâches, étant donné que toutes les rubriques ont été discutées pendant plus de 3 heures en commission des finances le 6 octobre 2015. Il rappelle et souligne, plus particulièrement pour les personnes non présentes à cette commission, que le secrétaire est à la disposition de tous les membres du Conseil pour des compléments d'informations ou d'explications. Les personnes intéressées sont priées de le contacter rapidement avant la séance d'approbation du budget administratif qui sera ratifié lors de la prochaine séance du Conseil municipal du lundi 9 novembre 2015 à 18 h 30 à la Mairie.

Le secrétaire donne lecture des chiffres du catalogue détaillé par tâches.

M. Alexandre Dunand est d'accord avec l'augmentation des indemnités du maire et des adjoints qui dorénavant seront soumis aux impôts sur le revenu selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mai 2015 relatif au traitement fiscal des indemnités versées aux magistrats, mais n'est pas forcément d'accord avec l'augmentation de CHF 30.-- par séance des jetons de présence des membres du Conseil municipal. Plusieurs conseillers s'expriment sur le sujet. M. René Grept relève que l'on parle de montant de peu d'importance. M. Didier Jaccard part sur un principe d'équité tant pour les membres du Conseil que ceux de l'exécutif.

M. Dunand attire l'attention que rien n'a été prévu pour l'augmentation de la solde des pompiers. M. le président répond que cette question sera revue prochainement par l'exécutif.

Le budget de fonctionnement se présente pour l'année 2016 de la manière suivante :

Total des charges de	CHF 1.974.117.--.
Total des revenus de	<u>CHF 1.974.204.--.</u>
Excédent des recettes de	CHF 87.--.

Les différents projets de délibération sur l'approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que celui d'emprunter – les indemnités allouées au maire, adjoints et conseillers municipaux – le montant minimum de la taxe professionnelle 2016, ainsi que les différents tableaux demandés par la Direction de surveillance des communes seront envoyés par courriel et seront approuvés lors de la séance du 9 novembre prochain.

## **5.- Communications de l'exécutif**

### ***Demande des coordonnées bancaires pour le versement des jetons de présence de fin d'année***

Chaque membre du Conseil reçoit une fiche à remplir pour indiquer ses coordonnées bancaires en vue de lui verser ses jetons de présence du Conseil municipal pour l'année 2015 à verser fin décembre, car conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mai 2015, les jetons de présence versés aux membres du Conseil municipal sont soumis aux impôts sur le revenu après déduction d'un montant forfaitaire à titre de frais correspondant à 10% des montants.

Les jetons de présence ne seront donc plus versés directement sur le compte de la cagnotte du conseil municipal qui servait à payer la sortie de fin de législature. M. le président demande de réfléchir sur le maintien d'une cagnotte. Ce point fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain Conseil

### ***Dates à retenir :***

- Lundi 2 novembre - Commission des loisirs et rencontres à 18 h.30 à la mairie (organisation des fêtes de Noël)
- Jeudi 10 décembre 2015 à 17 h 30 - Noël à la Résidence de la Champagne
- Dimanche 13 décembre 2015 - repas des aînés à la salle communale
- Vendredi 15 janvier 2016 - apéritif à 19 h.30 au nouvel hangar (visite locaux voirie et pompiers) ensuite repas de fin d'année du Conseil municipal et des employés communaux au café Fontaine
- Samedis 23 janvier (Contamines) et 27 février 2016 (Flaine) sorties de ski en commun avec la commune de Laconnex
- Mardi 9 février 2016 - réception des nouveaux habitants et nouveaux citoyens et citoyennes
- Jeudi 16 juin 2016 à 7 h.30 - sortie des aînés à la Grande Chartreuse.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par M. le président à 19 h 30.